

La Lettre des élus Sud au C.E TP Nord Champagne

Le 15/07/09

La première réunion du CE Nord Champagne s'est tenue le 30 juin 2009. Voici la première édition du compte rendu mensuel que Sud éditera après chaque C.E

Situation de l'entreprise : C'est la faute à la criseeee !!!!!

Au 31 mai 2009 le résultat d'exploitation est positif à 1,6 Million d'Euros avec un bénéfice net de 1 Million, c'est coquet non ? Oui, mais la direction précise qu'à partir de juin la société perdrait de l'argent ??? Sans doute s'agit-il plutôt d'une baisse des bénéfices colossaux engrangés année après année depuis 2004 !

Teleperformance reste le leader dans le domaine des centres d'appels avec presque 20% de part de marché, les « poursuivants » n'étant qu'à 10% et 5%. Pourtant, la direction estime : « qu'à terme, sa position est menacée par le rapprochement de deux challengers ». En effet, certaines rumeurs font état de la cession par Arvato de son activité centres d'appels et de la possible acquisition de B2S par une autre entreprise du secteur...

Ce management par l'angoisse est un grand classique : « Si vous n'êtes pas assez productifs et flexibles, un concurrent risque de prendre le marché » ou « Si vous faites grève, tel ou tel client ne va pas reconduire le contrat, et en période de crise c'est dur de retrouver du boulot. »

Par contre, la direction n'ayant pas communiqué le chiffre de la masse salariale, les deux budgets du C.E (Fonctionnement et ASC) ne peuvent toujours pas être mis en place, ce qui a, par exemple, pour conséquence d'empêcher la mise en place de chèques vacances pour cet été. Merci qui ?

La mise en place des commissions :

Deux commissions au niveau des 5 C.E sont obligatoires (Formation et Emploi et Egalité Professionnelle). Deux autres, facultatives, seront mises en place à la demande de SUD, et une à la demande de la CFTC.

Les présidents élus de ces commissions sont :

- Formation et emploi : (CFDT)
- Egalité Professionnelle : Erwan Kerboriou (SUD)
- ASC : François Dumarquez (CFTC)
- Economique : Gregory Delcroix (SUD)
- Surveillance des comptes du CE : Jeremy Compagnon (SUD)

Si toi aussi tu es intéressé(e) pour participer à ces groupes de travail, n'hésites pas à te rapprocher des élus.

Attention : Les participants à une commission ne bénéficient d'aucun crédit d'heures de délégation.

Mise en place du télétravail

TP a décidé de se lancer dans le télétravail, méthode permettant de baisser les coûts tout en permettant également de mieux isoler les salariés. Les élus ont donc demandé une présentation afin d'en connaître les modalités.

Qui est concerné ? Un employé vivant à moins de 50km d'un site et dont le logement est éligible.

Et si le site de rattachement ferme qu'advient-il des salariés ? La direction n'a pas pu nous répondre et va se renseigner auprès de ... la direction.

Conditions de travail ? Le salarié mettra à disposition une pièce de son habitation (si t'as une pièce à perdre !), TP fournira l'infrastructure informatique ainsi qu'une ligne ADSL, ceux-ci devant rester à but strictement professionnel.

Comment ces salariés auront ils un contact direct avec les élus du personnel et comment pourront-ils s'adresser à un syndicat de l'entreprise (faire grève à domicile est quand même plus difficile et bien moins médiatique).

Le télétravailleur sera détaché chez lui à plein temps mais TP, dans sa grande générosité, mettra à disposition un espace de rencontre et de formation dans un système style second life. Et vive le e-learning, ça fait toujours moins de formateurs à payer !

Le salarié serait aussi surveillé par une webcam, comme l'indiquait le premier texte remis aux organisations syndicales par la DRH de l'UES...

Actuellement un « pilote de 4 mois » est mis en place avec le client SFR autour de 2 sites (Lyon 6 et Le Mans), cette expérience pouvant être à l'avenir déployée sur d'autres clients.

Projet de règlement intérieur

Les représentants de **SUD** sont notamment intervenus sur le caractère inacceptable et discriminatoire de certaines dispositions figurant dans l'article B-7.

Depuis quand porter des baskets ou des jeans troués nuit à la qualité du travail et peut mettre en péril la société ?

C'est en tout cas ce que la direction voulait nous faire croire. En effet, tout vêtement distinctif, ou simplement de sport, était proscrit dans la première monture du règlement intérieur.

Et, « cerise sur le paletot », qu'est ce qu'une « tenue philosophique » qu'il serait interdit de porter dans l'enceinte de l'entreprise ?

La direction pourrait-elle sérieusement l'expliquer devant un tribunal ?

Afin d'éviter qu'un tel règlement ne s'applique en l'état, l'ensemble des représentants au C.E a refusé de le voter et a demandé à la direction de revoir sa copie !

Vos élu-es SUD au C. E de TP Nord Champagne

Erwan Kerboriou (plateau THD – VA Hte Borne)
Jeremy Compagnon (plateau Orange - Reims)
Gregory Delcroix (plateau THD – VA Hte Borne)
Naima Tjaiss (plateau VGAST – VA Hte Borne)

Responsable Syndical au C.E : Nicolas Sudol (VA Cité Scientifiaue)